



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

heure d'été et heure d'hiver

Question écrite n° 5613

Texte de la question

Mme Martine David attire l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur l'application en France de l'heure d'été dite « double » (GMT + 2). Plusieurs rapports ou travaux, d'origine parlementaire notamment, ont clairement dénoncé les effets négatifs d'un tel usage sur les rythmes biologiques et sur la qualité du travail des enfants comme des adultes. En outre, les raisons qui avaient présidé à la mise en place de ce système, notamment celles ayant trait aux économies d'énergie, ne semblent plus du tout devoir s'imposer. Or, les partenaires européens de la France ont répondu négativement l'an dernier à sa demande de conserver tout au long de l'année l'actuelle heure d'hiver (GMT + 1). Elle souhaiterait donc connaître son sentiment à ce sujet et savoir s'il entend prendre les dispositions à même, au moins, d'harmoniser nos horaires sur ceux pratiqués chez la plupart de nos voisins, c'est-à-dire : GMT en hiver et GMT + 1 en été.

Texte de la réponse

A l'initiative de notre pays, les Etats membres de l'Union européenne ont débattu de la question d'une éventuelle révision du système horaire européen, basé sur le changement saisonnier. En codécision avec le Parlement européen, la très grande majorité des Etats membres s'est toutefois prononcée, le 22 juillet dernier, en faveur de la reconduction de ce système et de la directive qui harmonise, pour les années 1998 à 2001, les dates de passage à l'heure d'été ou à l'heure d'hiver. Nos partenaires ont cependant reconnu, comme nous les y invitons, la nécessité de continuer à réfléchir aux questions que nous avons soulevées. En conséquence, la Commission fera un rapport détaillé sur tous les aspects du changement d'heure, ce rapport devra être disponible dans deux ans, suffisamment à temps avant l'expiration de la période d'application de la huitième directive, le Conseil et la Commission se sont engagés à procéder à un examen attentif de ce texte dans la perspective d'une nouvelle décision. Cette étude sera réalisée avec l'aide d'un groupe réunissant les représentants des milieux intéressés et les experts nationaux des Etats membres. Elle sera approfondie et portera sur les implications du régime de changement horaire, y compris les aspects institutionnels de la coordination des heures entre les Etats membres. S'agissant de l'instauration éventuelle d'un régime GMT en hiver et GMT + 1 en été, cette question mérite une réflexion approfondie, également au regard, entre autres, de la coordination des systèmes horaires entre Etats.

Données clés

Auteur : [Mme Martine David](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5613

Rubrique : Heure légale

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 1997, page 3773

Réponse publiée le : 1er décembre 1997, page 4343